ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

police municipale

Question écrite n° 9960

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre de l'intérieur sur la proposition formulée par la mission sénatoriale d'information sur les polices municipales pour dessiner l'avenir de la filière consistant à étudier une meilleure identification des polices territoriales par rapport aux forces régaliennes. Il lui demande son avis sur cette proposition et le cas échéant dans quels délais elle pourrait être mise en œuvre.

Texte de la réponse

Afin d'identifier visuellement la nouvelle filière de police territoriale dont il préconise la création, le rapport de la mission sénatoriale dont les conclusions ont été rendues publiques, le 3 octobre 2012, par MM. les Sénateurs Pillet et Vandierendonck, propose de conserver la dominante bleue de la tenue d'uniforme mais d'y ajouter des incrustations d'une couleur différente. L'application du décret n° 2004-102 du 30 janvier 2004 relatif à la tenue des agents de police municipale n'a pas donné lieu, depuis sa publication, à des difficultés. Il n'existe pas de confusion. Ni les collectivités employeurs, ni les organisations syndicales représentatives n'ont signalé de problème particulier à cet égard et il n'est pas apparu de difficulté avec le public. L'ajout d'incrustations d'une autre couleur n'apparaît donc pas devoir être une priorité absolue d'autant que l'impact de la mesure sur les budgets des collectivités ne serait pas négligeable. Le ministre de l'intérieur demeure cependant ouvert aux propositions qui pourraient lui être faite en ce sens. En revanche, le rapport Ambroggiani sur la professionnalisation de la filière de police municipale remis au ministre de l'intérieur au printemps 2009 avait déploré l'insuffisant encadrement par les textes de la tenue d'uniforme des 6 125 agents de surveillance de la voie publique (ASVP), agents communaux dotés d'attributions de portée limitée et souvent employés par les maires pour renforcer leur police municipale. Ce sujet reste à prendre en compte dans le cadre d'un véritable statut des ASVP définissant clairement leurs missions et leur complémentarité par rapport aux policiers municipaux.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9960
Rubrique : Police
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 13 novembre 2012, page 6425
Réponse publiée au JO le : 19 février 2013, page 1957